

un jour détruit. Dans cette conjoncture pénible, Mlle Mance s'offrit à aider M. de Maisonneuve en lui donnant les 22,000 livres que Madame de Bullion avait placées à son crédit aux fins de l'hôpital, à condition que le gouverneur lui donnerait cent arpents de terre défrichée du domaine des seigneurs. Ce don, ratifié par Madame de Bullion, permit à M. de Maisonneuve de lever cent hommes de troupe, qui sauvèrent, non seulement Montréal, mais la colonie tout entière.

Le 28 janvier 1657, Mlle Mance tomba sur la glace, se rompit l'avant-bras droit, et se démit le poignet. Les médecins soignèrent le membre brisé, sans s'apercevoir de la dislocation. De sorte que la pauvre fille resta infirme et toujours souffrante. " Je demeurai tout à fait privée de l'usage de ma main, écrit-elle. et de plus, j'en souffrais beaucoup. J'étais obligée de porter toujours mon bras en écharpe, ne pouvant le soutenir autrement ou sans quelqu'autre appui. Depuis le moment de ma fracture, je ne pus m'aider ni me servir de ma main en aucune manière, ni en avoir la moindre liberté, en sorte qu'il fallait me faire habiller et servir comme un enfant." Lors d'un voyage qu'elle fit en France, quelques années plus tard (1658-59), Mlle Mance consulta plusieurs chirurgiens éminents, et tous l'assurèrent qu'il n'y avait point de remède à son mal, et que, de plus, il y avait danger que son bras vint à se dessécher tout à fait. Elle n'avait donc d'autre espoir de guérison qu'en une intercession spéciale d'en Haut. Dieu permit que l'intercession de M. Olier, qui avait tant fait pour Villemarie, obtint ce miracle en faveur de cette créature privilégiée. Laissons-lui le soin de raconter elle-même comment les choses se passèrent.

" Étant tout à fait privée de l'usage de ma main depuis le moment de ma chute, je n'usais d'aucun remède, n'espérant plus de guérison, n'ayant pas même la pensée de demander un miracle. J'étais contente de me soumettre à l'ordre de Dieu, et de demeurer ainsi toute ma vie en cette état de privation douloureuse et pénible. J'avais désiré de voir le cercueil de feu M. Olier, non pas dans la vue de mon soulagement, mais dans l'intention de l'honorer, l'estimant un grand serviteur de Dieu. J'eus la permission de le voir le jour de la Purification de la sainte Vierge. Je savais qu'il avait pendant sa vie grande dévotion à ce jour. Comme je fus sur le point d'entrer dans la chapelle où repose son corps, la pensée me vint de demander à Dieu, par les mérites de son serviteur, qu'il lui plût de me donner un peu de force et quelque soulagement à mon bras, afin que je m'en puisse servir dans les choses les plus nécessaires, comme pour m'habiller et pour accommoder